Le Maxinisme — Idéologie politique et morale

I. STRUCTURE POLITIQUE

Le Conseil Exécutif (CE) est l'organe de direction collégiale, sans chef d'État unique.
Il est composé de représentants élus par département tous les 7 ans.
Chaque commune élit son maire au suffrage universel.
Une fois les élections terminées, tous les maires d'un même département se réunissent pour former le Conseil départemental, qui élit le représentant du département siégeant au Conseil Exécutif (CE).
Ainsi, chaque département dispose d'une représentation égale au sein du gouvernement national.
Le Conseil Éthique (CET), indépendant, veille à la transparence, à la probité et à la moralité des institutions.
Les deux organes sont soumis aux mêmes lois et obligations que les citoyens.

II. SOCIÉTÉ ET DROITS

• Liberté d'expression garantie, sauf pour les attaques contre les symboles nationaux.
• Égalité absolue entre tous les citoyens, dirigeants inclus.
• Manifestations autorisées uniquement avec accord préfectoral.
• Double nationalité interdite.
• Immigration strictement contrôlée, priorité nationale maintenue.
• Aucune aide sociale, allocation ou subvention n'est accordée aux personnes ne possédant pas la nationalité.

III. ÉCONOMIE ET JUSTICE SOCIALE

• L'État contrôle la stabilité monétaire pour éviter l'inflation.
• Fiscalité progressive selon le revenu individuel.
• Système de retraites basé sur le salaire perçu : plus le revenu est élevé, plus la pension l'est également.
• Les prix dans les supermarchés, les soins médicaux et certains services publics sont indexés sur le revenu.
• Liberté d'entreprise garantie, mais encadrée par la morale et l'intérêt collectif.
• Priorité nationale aux exportations et à la protection de l'économie intérieure.

IV. TRAVAIL ET EMPLOI

• Le chômage est aboli.
• Toute personne sans emploi se verra attribuer un travail public par l'État, adapté à ses capacités et besoins nationaux.
• Ces emplois publics contribuent à la maintenance, à la construction, à l'environnement ou à l'aide logistique de l'État.
• Le travail est considéré comme un devoir civique et une forme de participation à la prospérité commune.

V. JUSTICE ET SÉCURITÉ

• Justice partagée entre juges et citoyens.
• Le CE assure la défense et la sécurité nationale.
• Prisonniers étrangers expulsés pour préserver les ressources nationales.
• L'ordre public est une valeur cardinale du Maxinisme.

VI. ORGANISATION TERRITORIALE

• Chaque commune élit son maire, supervisé par le CE et le CET.
• Les maires constituent les conseils départementaux, pouvant proposer des lois locales et élire leur représentant national.
• Ces lois locales doivent être validées par le CE pour entrer en vigueur.

VII. DIPLOMATIE ET PHILOSOPHIE

• Le Maxinisme est souverainiste mais pacifique.
• Le Maxinisme rejette toute alliance fondée sur des ambitions guerrières ou des volontés de détruire un peuple innocent.
La patrie maxiniste ne s'engage que dans des partenariats commerciaux et pacifiques, visant le progrès mutuel et la prospérité éthique.
La nation reste neutre vis-à-vis des organisations internationales, sauf si leur action respecte pleinement la souveraineté des peuples et les principes moraux universels.
• Trois piliers fondamentaux : Sécurité nationale, Justice sociale, Prospérité éthique.

VIII. ÉDUCATION

L'école maxiniste a pour mission de préparer les citoyens à la vie adulte dès le plus jeune âge.
Elle enseigne les principes fondamentaux du Maxinisme et les valeurs de la patrie.
L'histoire nationale et universelle, pour comprendre les racines et les leçons du passé.
L'éducation civique, morale et éthique, afin de former des citoyens responsables et vertueux.

Le fonctionnement des institutions, pour que chaque élève comprenne le rôle de l'État, du Conseil Exécutif (CE), du Conseil Éthique (CET), et de la démocratie locale.
L'éducation est un pilier de la stabilité morale et politique. Elle vise à créer des citoyens éclairés, engagés et dignes de servir la nation.

IX. POSITIONNEMENT IDÉOLOGIQUE

• Économie : centre-gauche pragmatique.
• Société : centre-droit moral et responsable.
• Philosophie : humaniste et éthique.
Le Maxinisme représente un équilibre entre autorité, liberté et justice.

X. OBJECTIF

Créer un modèle politique durable, juste et moral, où chacun participe à la prospérité collective et où la vertu guide la puissance publique.
Le Maxinisme veut unir force, raison et vertu pour construire un avenir stable, souverain et équitable.